RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER: **Marie Yolène GILLES**
PHONE: (509) 2940-1222 / 2650-8103 / 3463-4192/2519-0256
(509)3728-8466/ 3556-4296
FAX: (509) 2244-4146

Le RNDDH présente une analyse de la situation du pays six (6) mois après le séisme du 12 janvier 2010

Le 12 janvier 2010, Haïti a connu une catastrophe sans précédent dont les pertes humaines et matérielles sont inestimables. Le bilan officiel fait état de *deux cent vingt deux mille cinq cent dix-sept* (222.517) morts et de *deux cent cinquante mille* (250.000) blessés. Près de *deux cent cinquante mille* (250.000) bâtiments ont été détruits ou endommagés.

La solidarité internationale n'a pas tardé à se manifester devant l'ampleur des dégâts. En effet, une aide humanitaire massive a été rendue disponible en faveur des victimes et rescapés du séisme.

Des conférences pour la reconstruction d'Haïti ont été organisées çà et là et des promesses ont fusé de toute part. Parallèlement, le gouvernement haïtien a annoncé des mesures importantes. Que dire de la situation du pays *six* (6) mois plus tard ? Quel est le bilan des interventions ?

Six mois après, la situation du pays reste préoccupante. Le chômage s'est exacerbé par la disparition de plusieurs entreprises pourvoyeuses d'emplois et la décapitalisation des commerçants des secteurs formel et informel. La population vit encore dans des camps improvisés au lendemain du séisme. Nombreuses évacuations forcées ont été enregistrées particulièrement, au niveau des camps placés sur des terrains privés, ce qui a entrainé une augmentation du nombre de déplacés au niveau des places publiques et de certaines rues de la capitale.

La communauté internationale via l'***Organisation des Nations-Unies*** (ONU), s'est investie à différents niveaux : les secours, les soins médicaux, l'aide alimentaire et non alimentaire, les abris provisoires, etc. Au cours des premiers mois, le support de la communauté internationale sur le terrain était visible. Aujourd'hui, cependant, les files d'attente de distribution, les hôpitaux de campagne et les cliniques mobiles ont disparu alors que paradoxalement, la situation des victimes n'a pas changé.

Les autorités étatiques ont, pour leur part, annoncé un ensemble de mesures en vue d'adresser les problèmes causés par le séisme. Parmi ces mesures figurent l'enlèvement et l'inhumation des cadavres qui jonchaient les rues, l'évaluation des bâtiments, le nettoyage des rues et le ramassage des gravats, la réouverture des classes, la relocalisation des victimes qui se sont réfugiées dans des espaces à risques, le curage des bassins versants et des ouvrages d'art en prélude à la saison pluvieuse et la relance de la production nationale avec une attention soutenue à l'agriculture.

Dans une totale indignité, les cadavres ont été ramassés par le ***Centre National des Equipements*** (CNE) pour être jetés dans des fosses communes. Le gouvernement a interdit tous travaux de construction et de réparation des maisons endommagées en attendant la publication d'un plan de reconstruction adapté aux régions du pays et l' évaluation des bâtiments. Depuis le mois de mars 2010, le processus d'évaluation des maisons dans la zone métropolitaine a débuté. Cependant, ces opérations vont lentement et, malgré l'interdiction de construire, nombreuses sont les personnes qui procèdent à la reconstruction ou à la réparation de leurs maisons. De plus, certaines maisons évaluées et regroupées par les experts dans la catégorie de maisons à démolir sont réparées et habitées. Les rues sont encombrées de gravats empilés rendant impraticable la circulation et provoquant des embouteillages monstres.

La réouverture des classes a été consentie au prix de grands sacrifices. Sur fond de crises, nombre d'élèves n'ont pu reprendre le chemin de l'école que quelques semaines plus tard vu que l'Etat avait décidé unilatéralement d'aider les établissements congréganistes au préjudice des écoles laïques. De plus, plusieurs familles, ruinées par le séisme, ont dû choisir de garder leurs enfants, n'étant pas en mesure de faire face aux exigences exorbitantes des directions d'écoles.

Huit (8) propriétés totalisant *cent cinquante* (150) carreaux de terre ont été réquisitionnées par l'Etat Haïtien pour relocaliser les victimes. A date, *cinq mille* (5.000) personnes représentant environ 3.8 % des déplacés internes ont été

relocalisées au site de ***Corail Cesselesse***. Les travaux de curage sont inexistants. Seules quelques rares agences internationales essaient d'élaborer des projets en ce sens, sous le label ***Argent contre Travail***.

La saison pluvieuse bat son plein et, les personnes relocalisées sont livrées à elles-mêmes. Leur situation n'a pas changé par rapport aux conditions antérieures. En effet, les victimes relocalisées ont abandonné des tentes, des bâches pour se retrouver sous de nouvelles tentes situées dans des espaces isolés où l'accès aux services de base est difficile voire impossible. Ces sites, non électrifiés, dépourvus de murs d'enceinte, situés sur des espaces dénudés, se trouvent dans des zones dépourvues d'activités économiques.

Aujourd'hui, le nombre de personnes frappées d'une déficience physique est estimé à *huit cent six mille* (806.000). Or, aucun plan tenant compte des spécificités de ces personnes n'a été établi par les autorités haïtiennes. Ces victimes sont abandonnées à des institutions œuvrant pour le respect des droits des personnes handicapées. Parallèlement, au moins *quatre cent cinquante mille* (450.000) enfants se retrouvent dans les camps, parmi eux, des orphelins de père et de mère qui sont exposés à toutes sortes d'exactions.

De tout ce qui précède, le RNDDH constate que les acteurs tant nationaux qu'internationaux ont échoué dans la mise en œuvre des promesses faites au peuple haïtien car *six* (6) mois après, la situation a peu changé. Cet échec cuisant a des causes profondes dont les ramifications se retrouvent dans la mauvaise gouvernance constante et la non-participation des victimes dans l'élaboration des programmes d'assistance humanitaire et de reconstruction du pays. En effet, le pouvoir exécutif désemparé, a été incapable de présenter un programme de reconstruction reflétant les aspirations du peuple haïtien. Il s'est investi dans des projets à très court terme comme le fait de déplacer les victimes qui se retrouvaient sous des tentes et de les relocaliser sous des tentes. Au lieu de réfléchir sur l'avenir du pays, l'Exécutif se penche sur des futilités telles que la prolongation de quelques mois du mandat du Président René PREVAL, la création d'une commission mixte composée d'étrangers et d'haïtiens, investie de pouvoirs illimités et chargée d'implémenter le programme de reconstruction nationale élaboré par la communauté internationale et le pouvoir exécutif.

De surcroît, les victimes au profit desquelles ont été élaborés des programmes humanitaires n'ont, à aucun moment, été consultés sur leurs priorités. Les agences internationales leur ont donc imposé leur choix des produits alimentaires et non

alimentaires. Conséquemment, les victimes ont tous manifesté une insatisfaction constante vis-à-vis de l'aide humanitaire, distribuée dans l'indignité.

Par ailleurs, depuis plus de *deux* (2) mois, les contestations se multiplient un peu partout dans le pays réclamant la démission du Président de la République et le départ du ***Conseil Electoral Provisoire*** (CEP), une institution discréditée qui fait preuve d'une totale dépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif. Cependant, l'Exécutif semble vouloir réaliser les élections en dépit du fait que les principaux partis politiques agréés par le CEP affirment ne plus avoir confiance en ce conseil et ont eux aussi exigé son départ.

Le RNDDH croit qu'il est encore temps pour le pouvoir en place, de se ressaisir en prenant les mesures qui s'imposent pour la reconstruction du pays sur de nouvelles bases politiques, économiques et sociales et de fixer les limites d'intervention de la communauté internationale. En ce sens, le RNDDH enjoint les autorités concernées à :

- élaborer un plan de reconstruction axé sur les droits humains ;
- Investir dans une reconstruction nationale fondée sur un rééquilibrage du territoire ;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables ;
- Offrir aux victimes des abris en dur en lieu et place des tentes, bâches et couvertures en plastic ;
- Créer les conditions nécessaires pour la réalisation d'élections libres et démocratiques ;
- Garantir le respect des droits économiques, sociaux et culturels de l'ensemble des citoyens.

Le RNDDH présente une analyse de la situation du pays six (6) mois après le séisme du 12 janvier 2010.
Com. P. N4/A2010